



L'établissement est équipé d'un système de gestion informatique de la restauration. Les élèves qui fréquenteront les points de restauration recevront une carte magnétique personnalisée sur laquelle sera enregistré le régime choisi : externe ou demi-pensionnaire inscrit 4 jours ou 3 jours par semaine (voir annexe du règlement). Les élèves voulant prendre occasionnellement un repas devront s'assurer que leur compte restauration est suffisamment approvisionné.

CARTE MAGNETIQUE OBLIGATOIRE à présenter à l'entrée du self ou de la cafétéria.

TOUTE CARTE DETERIOREE PAR LES ELEVES sera remplacée moyennant la somme de 5 euros.

Inscription à la demi-pension :

Les familles peuvent inscrire leur enfant à la demi-pension pour toute l'année scolaire, sans modification possible pendant l'année.

Le prix du repas est fixé à 6,20 €. Le règlement des frais de demi-pension se fait par chèque ou en espèces, dès réception de la facture envoyée aux familles par mail, en septembre et janvier.

Les élèves inscrits externes ont la possibilité de prendre leur repas occasionnellement, payable d'avance.

Les repas pique-nique sont strictement interdits dans l'établissement.

FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

ECOLE

**A REMETTRE IMPERATIVEMENT DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DU SERVICE GESTION
AVANT LE 5 SEPTEMBRE 2019**

Madame, Monsieur, responsable de l'élève :

NOM : Prénom : Classe

inscrit son enfant en tant que :

Demi-pensionnaire : **4 jours**
 3 jours : Lundi - mardi - jeudi - vendredi

Externe

A Marseille le,

Signature du responsable de l'élève